

siret : 200 086 676 00026

Mairie de VILLIERS-EN-BIERE - 77190

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
N° 2024-025**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix septembre à dix-sept heures trente minutes, le Bureau Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Bobitaine – Milly la Forêt sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCHE, Président

Etaient présents :

Monsieur Thierry FLESCHE – **Président** Monsieur Francis GUERRIER, **1^{er} Vice-Président** – ; Monsieur Alain THIERRY **4^{ème} Vice-Président**, Monsieur Jacky SEIGNANT ; **5^{ème} Vice-Présidente** -

Ont donné des pouvoirs : 0

Etaient Absents : Madame Espérance VIEIRA **2^{ème} Vice-Présidente**, Monsieur Gérard ROUX **3^{ème} Vice-Président**,

Nbre membres en exercice : 6 - Présents : 4 - qui ont pris part à la délibération : 4 - Date affichage et de convocation : 03/09/2024

Suite à la délibération N° 2020/017 du 23/09/2020 autorisant la délégation de bureau de voter des délibérations

Etaient également présents : Mathieu KOKOT, Directeur,

**Pose de 3 panneaux pédagogiques liés aux repères de crue de mai-juin 2016 à Dannemois,
Cély et Saint Fargeau Ponthierry**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et considérant, dans le cadre de :

- l'action 1.4 du PAPI Juine-Essonne-Ecole, les quatre syndicats gemapiens se sont engagés à la pose de repères de crue, notamment en référence à l'événement de mai-juin 2016, l'un des mieux documentés. Cette action concourt au maintien de la connaissance et de la conscience du risque auprès des habitants et acteurs locaux soumis à celui-ci.

Entre 2019 et 2021, le SEMEA a ainsi installé 25 repères sur les sites les plus marquants (cf <https://le-semea.fr/carte-interactive>) dont :

- 3 repères à Dannemois :
 - Repère du Moulin à l'Huile (crue de la rivière Ecole) ;
 - Repère du Lavoir de la Croix de Loutre (crue de la rivière Ecole) ;
 - Repère du Pont du Gué (crue de la rivière Ecole).
- 5 repères à Saint-Fargeau-Ponthierry :
 - Repère en amont de la rue des Grands Cèdres (crue du ru de Moulignon) ;
 - Repère de l'Eglise sur la Place des Tilleuls (crue du ru de Moulignon) ;
 - Repère de la rue Jean Lamoureux (crue du ru de Moulignon) ;
 - Repère en aval du Pont de la voie ferrée (crue de la rivière Ecole) ;
 - Repère en amont de l'Avenue Max Pierrou (crue de la rivière Ecole).
- 1 repères à Cély :
 - Repère de la place des Acacias (crue du ru des Vaux).

De plus, l'action 1.4 prévoit la pose de panneaux pédagogiques à proximité des repères les plus parlants, ceci afin d'expliquer le phénomène. Pour le SEMEA, trois sites ont été retenus (1 par EPCI membre) :

- CC2V – Dannemois, lavoir de la Croix de Loutre ;
- CAPF – Cély, place des Acacias ;
- CAMVS - Saint-Fargeau-Ponthierry, place des Tilleuls.

La production et la pose de ces trois panneaux sont estimées à 3 000€ TTC.

Le Bureau syndical après avoir délibéré à l'unanimité **AUTORISE** le président à :

- mettre en œuvre l'action citée et signer tous les documents s'y afférant

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire par

- l'envoi en préfecture le :11/09/2024
- reçu en préfecture le :

Le Président

Thierry FLESCHE

